

Informations relatives à la souscription par la société FONCIERE VOLTA d'un prêt de 5 millions € auprès de QUINTET PRIVATE BANK et l'octroi de garantie

Conformément aux dispositions de l'article L225-40-2 du Code de commerce, il est apporté les informations suivantes relatives à la souscription par la société FONCIERE VOLTA d'un prêt de 5 millions € auprès de QUINTET PRIVATE BANK et l'octroi de garantie :

Nom ou la dénomination sociale de la personne directement ou indirectement intéressée :	FONCIERE VINDI
Nature de sa relation avec la société :	administrateur de la société FONCIERE VOLTA
Objet de la convention :	souscription d'un prêt de 5 millions € auprès de QUINTET PRIVATE BANK et l'octroi de garantie notamment un nantissement de 1 ^{er} rang sur le compte portefeuilles auprès de la banque détenu par FONCIERE VINDI
Date :	6/05/2020 (entrée en vigueur après autorisation du conseil d'administration du 5 juin 2020)
Conditions financières de la convention :	Le taux effectif global du prêt, calculé selon la méthode proportionnelle à partir d'un taux actuariel, s'établirait, à la date de signature à 1,114 % l'an, soit un taux de période de 0,28 % (pour une période de trois (3) mois), dans l'hypothèse d'une mise à disposition intégrale du prêt à la date de signature, d'un EURIBOR 3 mois égal à 0 (zéro) % l'an et d'un taux d'intérêt (Marge 1,10% incluse) égal à 1,10% p.a.
Rapport entre le prix pour la société et son dernier bénéficiaire annuel :	Prêt de 5 millions € au taux effectif global de 1,114% l'an pour une perte de (2.410.584) € au 31/12/2018
Autres informations utiles :	Sans objet

Le Directeur Général